



ACCORD D'UN AUTORISATION PREALABLE DE NOUVELLE INSTALLATION, DE REMPLACEMENT OU DE MODIFICATION D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATERIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITE, UNE PREENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° AP 80228 26 M003

dossier déposé incomplet le 23 mars 2026

de SCI LE LIIMICOLE
représentée par Monsieur DEBIL-CAUX Victor

demeurant 6 rue Jules Michelet
60000 BEAUVAIS

pour installation de 3 enseignes sur la façade

sur un terrain sis 48 RUE DE LA PORTE DU
PONT 80550 LE CROTOY cadastré AR102

SURFACE DE PLANCHER

existante : m²

créée : m²

démolie : m²

Le Maire,

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,

Vu la demande d'autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne susvisée,


Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 30/04/2026 sur le projet d'installation de 3 enseignes sur la façade,


ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation d'installation de 3 enseignes sur la façade, objet de la demande susvisée est accordée sous réserve de respecter les prescriptions du Code de l'environnement, et notamment l'article R.581-59 relatif aux obligations d'extinction des enseignes lumineuses et les prescriptions de Madame l'Architecte des Bâtiments de France jointes en annexe.

Fait à LE CROTOY, Le 21 mai 2026

Le Maire


Philippe EVRARD



Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

– un recours gracieux, adressé à M. le Maire de LE CROTOY 12 rue du Général Leclerc 80550 LE CROTOY

Dans ce cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours.

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de AMIENS



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de la Somme**

Dossier suivi par : MOREAU Amelie (UDAP 80)

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 080228 26 M0003 U8001

Adresse du projet : 48 Rue de la Porte du Pont CROTOY

Déposé en mairie le : 23/04/2026

Reçu au service le : 29/04/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

SCI LE LIMICOLE représenté(e) par

DEBIL-CAUX VICTOR

6 RUE JULES MICHELET

60000 BEAUVAIS

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, n'est pas conforme aux règles applicables dans ce site patrimonial remarquable ou porte atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Afin d'améliorer l'insertion de ce projet situé au sein du site patrimonial remarquable (SPR), il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- Se limiter à une seule enseigne drapeau en façade (celle située proche de l'entrée).

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

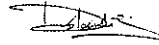
Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

S²LO

ID : 080-218002202-20260521-AP_228_26_M003-AU

Fait à Amiens



Signé électroniquement par
Caroline DOLACINSKI
Le 30/04/2026 à 11:52

**L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Caroline DOLACINSKI**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 080-218002202-20260521-AP_228_26_M003-AU

ANNEXE :

Site patrimonial remarquable du Crotoy



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'autorisation préalable

de nouvelle installation
de remplacement
de modification

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 080-218002202-20260521-AP_228_26_M003-AU

N° 14796 01



REÇU LE

23 MARS 2026

RÉP. LE

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1^{er} - art. L. 581-9 et L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier transmis à

Numéro d'autorisation

23/03/26

le 27/04/26

AP - 080-228-26-M003

ABF préfet de région

Compléter la partie concernant le dispositif visé par la demande d'autorisation

Un imprimé ne peut concerner qu'un seul type de dispositif.

Lorsque plusieurs dispositifs du même type sont installés sur le même terrain, un seul imprimé peut être renseigné.

Lorsque plus de 3 enseignes sont installées pour une même activité, un second imprimé doit être renseigné.

1. Identité du déclarant projetant d'exploiter le dispositif

Vous êtes un particulier :

Madame

Monsieur

Nom Prénom

Vous êtes une personne morale :

Dénomination SCI LE LIMICOLE Raison sociale : LE LIMICOLE

N° SIRET 8 9 2 2 7 0 4 8 9 0 0 0 1 6 Forme juridique SCI

Représentant de la personne morale Madame Monsieur

Nom DEBIL-CAUX Prénom VICTOR

2. Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro 6 Extension Lieu-dit ou boîte postale

Voie RUE JULES MICHELET

Code postal 6 0 0 0 0 Localité

N° de téléphone 0 6 7 9 5 6 8 8 1 0 N° de télécopie

Adresse électronique victor@victorfloront.fr

3. Localisation d'installation du ou des dispositifs

Département 80 Commune LE CROTOY

Adresse 48 RUE DE LA PORTE DU PONT

4. Enseignes

Situation de l'activité RDC Etage(s) n°

4.1. Enseigne n°1

Support de l'enseigne projetée :

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

Sur façade parallèle à la façade perpendiculaire à la façade

Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face

Autre (précisez) : lettres + éclairage en applique



Enseigne lumineuse Oui Non

Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique Autre Précisez : _____

Luminance maximale : de jour de nuit

Efficacité lumineuse

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond lettres

Largeur Hauteur Epaisseur Surface

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté – pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol Saillie sur la façade

Largeur de la rue Largeur du trottoir

4.2. Enseigne n°2**Support de l'enseigne projetée :**

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

Sur façade : parallèle à la façade perpendiculaire à la façade

Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face

Précisez :

Enseigne lumineuse

Oui Non

Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique Autre Précisez : _____

Luminance maximale : de jour de nuit

Efficacité lumineuse

Extinction prévue : (horaires indicatif)

Caractéristiques et dimensions

Couleur : fond lettres

Largeur Hauteur Epaisseur Surface

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté – pièce AP2)

Hauteur libre au dessus du niveau du sol Saillie sur la façade

Largeur de la rue Largeur du trottoir

4.3. Enseigne n°3**Support de l'enseigne projetée :**

Sur toiture Scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieures à 1 m²)

Sur façade : parallèle à la façade perpendiculaire à la façade

Sur clôture Sur auvent ou marquise Sur garde-corps

Enseigne à faisceau de rayonnement laser Puissance de la source

Type d'enseigne

Lettres individuelles Bandeau support Enseigne double-face

Précisez :

Enseigne lumineuse

Oui Non

Projection ou transparence Lettre découpées Clignotante (pharmacie et services d'urgence)

Numérique Autre Précisez :

Luminance maximale : de jour de nuit

Efficacité lumineuse 2000 lm/W

Extinction prévue : (horaires indicatif) de 20h00 à 06h00

Caractéristiques et dimensionsCouleur : fond ROUGE RAL 3004 lettres BLANCHE
Largeur 0,40 m Hauteur 0,40 m Epaisseur 10 cm Surface 0,13 m²**Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse côté - pièce AP2)**Hauteur libre au dessus du niveau du sol 3,03 mètres Saillie sur la façade 10,00 cm
Largeur de la rue _____ mètres Largeur du trottoir _____ cm**4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement**Enseigne sur toiture : Nombre _____ Surface cumulée _____ m²
Enseigne sur façade : Nombre 1 Surface cumulée _____ m²
Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m²) Nombre _____**4.5. Surface cumulée des enseignes installées et des enseignes existantes (pour le même établissement)**Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement 0,00 m² Surface cumulée des enseignes sur façade de l'établissement 16,40 m² Surface de la façade commerciale 54,86 m²**4.6. Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes**L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui Non
Zonage du règlement local de publicité _____
S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui Non
Durée d'installation _____
Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE) Oui Non
Précisez _____
Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre. (R. 581-16 II 2° du CE) Oui Non
Précisez _____
Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur sauvegardé (R. 581-16 II 3° du CE) Oui Non
Précisez _____
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du CE) Oui Non
Précisez _____
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimité autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L. 581-8 du CE) Oui Non
Précisez EGLISE SAINT PIERRE**5. Dispositif lumineux (à l'exclusion des concessions de mobilier urbain, des dispositifs de micro-affichage, et des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)****5.1. Localisation du dispositif ou du matériel**Propriété privée Domaine public
Superficie du terrain (hors domaine public) _____ m² Référence cadastrale (indicative) _____
Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique _____ mètres
Domaine public : Longueur du côté l'unité foncière bordant l'emplacement prévu _____ mètres



Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol

Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public) _____ mètres aux baies des immeubles situées sur des fonds voisins _____ mètres

Si la commune d'installation est dotée d'un Règlement local de publicité :

Zonage du règlement local de publicité (indicatif) _____

Si l'installation a lieu hors agglomération :

Emprise d'aéroport Emprise de gare ferroviaire Périmètre d'un établissement de centre commercial délimité par le RLP

5.2. Nature du dispositif ou du matériel

Dispositifs muraux

| | | | | |
|---|-------------|--------------------------|-------------|--------------------------|
| Sur mur : | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Sur clôture : | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Sur palissade : | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Autre (précisez) _____ | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Nombre de faces : | Simple-face | <input type="checkbox"/> | Double-face | <input type="checkbox"/> |
| Dispositifs sur toiture | Nombre | _____ | Format | _____ |

Caractéristiques de la publicité lumineuse

| | | | | |
|------------------------------|--------------------------|--|--------------------------|--|
| Durée d'installation | _____ (8 ans maximum) | | | |
| Lettres découpées | <input type="checkbox"/> | Autre (précisez) : | <input type="checkbox"/> | _____ |
| Numérique | <input type="checkbox"/> | A images animées | <input type="checkbox"/> | A images fixes <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> |
| Luminance maximale : | de jour | _____ cd/m ² | de nuit | _____ cd/m ² |
| Luminance moyenne : | de jour | _____ cd/m ² | de nuit | _____ cd/m ² |
| Efficacité lumineuse : | _____ lm/W | Consommation électrique (dispositif numérique) | _____ kWh | |
| Extinction prévue : horaires | _____ | | | |

5.3. Autres dispositifs ou matériels existant sur le terrain (si installation sur une propriété privée)

Dispositifs muraux

| | | | | |
|---|--------|-------|--------|-------|
| Sur mur : | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Sur clôture : | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Sur palissade : | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Autre : (précisez) _____ | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol | Nombre | _____ | Format | _____ |
| Dispositifs sur toiture | Nombre | _____ | Format | _____ |

6. Installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds

| | | | | | |
|--------------------------|--------|-------|---------------------------|--------|-------|
| Abris : | Nombre | _____ | Colonnes porte-affiches : | Nombre | _____ |
| Kiosques : | Nombre | _____ | Mâts porte-affiche : | Nombre | _____ |
| Mobilier d'information : | Nombre | _____ | | | |



7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales publicitaires lumineuses (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence)

Surface de la devanture commerciale

_____, ____ m²

La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m²

Nature des dispositifs

| | | | | | |
|--|---------------------------|--------|-------|-------|---------------------------|
| Surface | ____, ____ m ² | Nombre | _____ | Cumul | ____, ____ m ² |
| Surface | ____, ____ m ² | Nombre | _____ | Cumul | ____, ____ m ² |
| Surface | ____, ____ m ² | Nombre | _____ | Cumul | ____, ____ m ² |
| Surface cumulée des dispositifs déclarés | | | | | ____, ____ m ² |

Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée

| | | | | | |
|--|---------------------------|--------|-------|-------|---------------------------|
| Surface | ____, ____ m ² | Nombre | _____ | Cumul | ____, ____ m ² |
| Surface | ____, ____ m ² | Nombre | _____ | Cumul | ____, ____ m ² |
| Surface | ____, ____ m ² | Nombre | _____ | Cumul | ____, ____ m ² |
| Surface cumulée des dispositifs déjà installés | | | | | ____, ____ m ² |

Caractéristiques de la publicité lumineuse

| | | | |
|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Durée d'installation | _____ (8 ans maximum) | | |
| Lettres découpées | <input type="checkbox"/> | Autre (précisez) | <input type="checkbox"/> _____ |
| Numérique | <input type="checkbox"/> | A images animées | <input type="checkbox"/> A images fixes <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> |
| Luminance maximale | de jour _____ cd/m ² | de nuit _____ cd/m ² | |
| Luminance moyenne | de jour _____ cd/m ² | de nuit _____ cd/m ² | |
| Efficacité lumineuse | _____ lm/W | | |

8. Bâches

8.1. Bâches de chantier

| | | | |
|----------------------------------|---|---------------------------|----------------------------|
| Nature des travaux (précisez) | _____ | | |
| Durée des travaux | _____ | BBC rénovation | <input type="checkbox"/> |
| Emplacement de l'échafaudage | _____ | | |
| Surface de la bâche | _____, ____ m ² | Surface de la publicité : | _____, ____ m ² |
| Durée d'installation de la bâche | _____ (ne peut excéder l'utilisation effective des échafaudages pour les travaux) | | |

8.2. Emplacement de bâches publicitaires

| | | | |
|----------------------|----------------------------|--|--|
| Type de support | _____ | | |
| Surface de la bâche | _____, ____ m ² | | |
| Durée d'installation | _____ (8 ans maximum) | | |

9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

| | | | |
|-----------------------------------|-------|--|--|
| Type de manifestation annoncée | _____ | | |
| Date de la manifestation annoncée | _____ | | |
| Surface du dispositif | _____ | | |
| Durée d'installation | _____ | | |

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : BEAUVAIS

Le, 2 0 0 3 2 0 2 6

Signature du demandeur



Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Bordereau de dépôt des pièces à une demande d'autorisation

d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 080-218002202-20260521-AP_228_26_M003-AU

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir 3 dossiers.

1. PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES

| Pièce | | Nombre d'exemplaires |
|---|-------------------------------------|----------------------|
| AP1. Plan de situation du terrain (1) | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 |
| AP2. Plan de masse coté (1) | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 |
| AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 |
| AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif | <input type="checkbox"/> | 3 |

(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public
Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale et non le terrain.

2. PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES A JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS

Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser

| | | |
|---|-------------------------------------|---|
| AP5. Mise en situation de l'enseigne | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 |
| AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 |
| AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 |
| AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits | <input type="checkbox"/> | 3 |

Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publicité lumineuse sur du mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité lumineuse sur du micro-affichage

| | | |
|--|--------------------------|---|
| AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif | <input type="checkbox"/> | 3 |
| AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche | <input type="checkbox"/> | 3 |
| AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement | <input type="checkbox"/> | 3 |
| AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11. | <input type="checkbox"/> | 3 |

Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche

| | | |
|--|--------------------------|---|
| AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé | <input type="checkbox"/> | 3 |
| AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports | <input type="checkbox"/> | 3 |
| AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière | <input type="checkbox"/> | 3 |

Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle

| | | |
|--|--------------------------|---|
| AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé | <input type="checkbox"/> | 3 |
| AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports | <input type="checkbox"/> | 3 |
| AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière | <input type="checkbox"/> | 3 |

Notice d'information

pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

23 MARS 2026

REP. LE

1 – DANS QUEL CAS UTILISER CE FORMULAIRE ?

• Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ?

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- o Enseignes:
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Règlement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- o Enseignes à faisceau laser
- o Enseignes temporaires :
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- o Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- o Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- o Emplacement de bâches
- o Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 – INFORMATIONS UTILES

• Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable ?

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- o Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- o Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispositif ou le matériel

3 – MODALITES PRATIQUES

• Comment constituer le dossier de demande d'autorisation ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

• Où déposer le dossier ?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposé contre récépissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité, ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture: lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

• Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

▲ Adresse du portail Internet du ministère:

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

▲ Vous pouvez remplir un formulaire en ligne :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14798.do

**MAÎTRE
D'OUVRAGE**
SCI LE LIMICOLE
6, Rue Jules Michelet
60000 BEAUVAIS

ADRESSE DU PROJET
48, Rue de la Porte du Pont
80550 LE CROTOY
Section cadastrale AR
Parcelle n° 102

PROJET
Remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne

PHASE
DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE
de remplacement
**d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou
une enseigne**

Document

- AP 1 - Plan de situation
- AP 2 - Plan de masse - PROJET
- AP 2 - Plan de façade - PROJET
- AP 3 et AP 5 - Représentation graphique des enseignes et mise en situation
- AP 6 et AP 7 - Vue de l'immeuble avec enseigne et avant changement de l'enseigne ET Intégration dans l'environnement

DATE : 20/03/2026

ASSISTANT EN ARCHITECTURE



AB&C Architecture
A. Brignaud & A. Chabriat
Assistant en architecture

9 bis, rue de Calais - 60430 NOAILLES
AR : 06 09 67 09 28 - @ : brignaud.archi@orange.fr
AC : 06 15 91 32 55 - @ : chabriat.archi@orange.fr

Ces présents plans sont exclusivement destinés à l'administration. Ils ne sont en aucun cas des plans d'exécution et ne peuvent donc pas être utilisés pour réaliser la construction.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

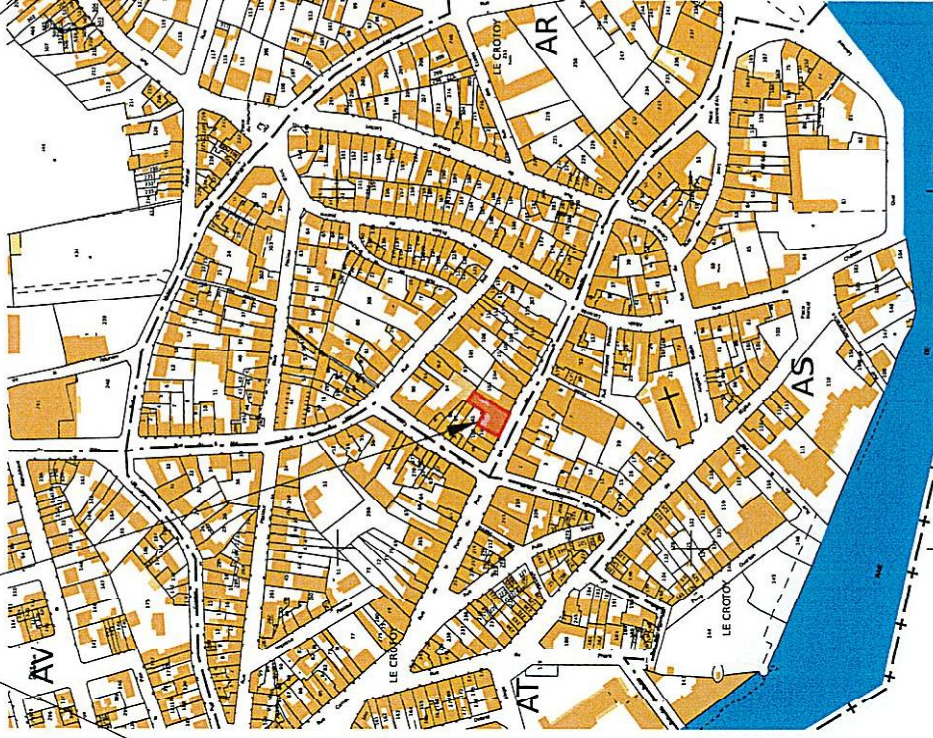
Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

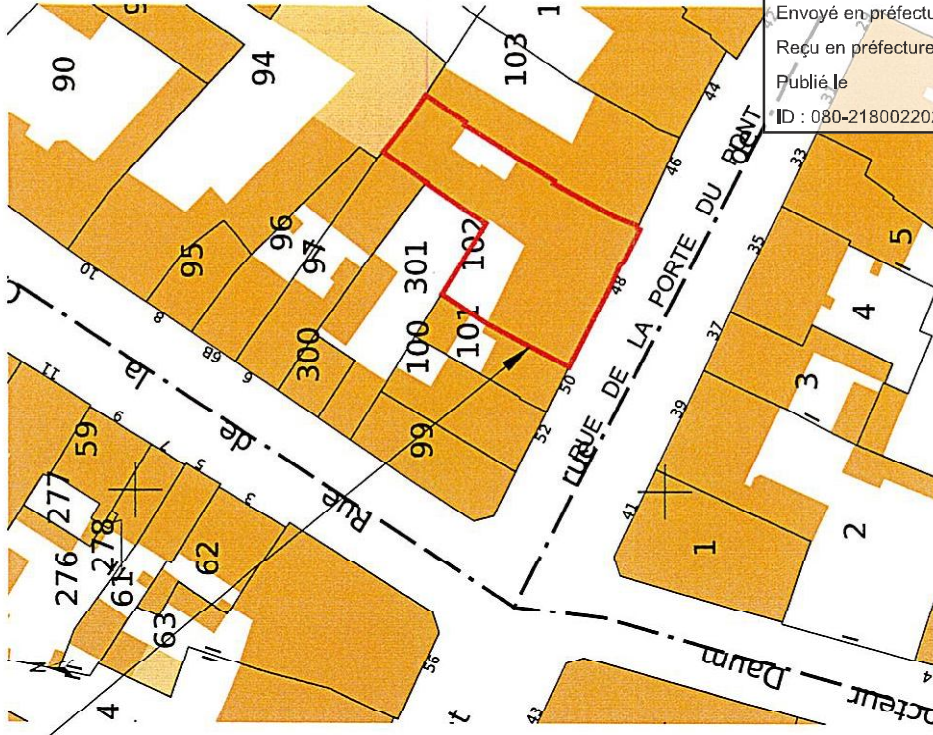


ID : 080-218002202-20260521-AP_228_26_M003-AU

Section cadastrale AR, parcelle n°102



Cadaastre.gouv.fr - Echelle 1/3000ème



Cadaastre.gouv.fr - Echelle 1/1000ème



Extrait de plan "Géoportail" - Hors échelle

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
 Reçu en préfecture le 21/05/2026
 Publié le
 ID : 080-218002202-20260521-AP_228_26_M003-AU



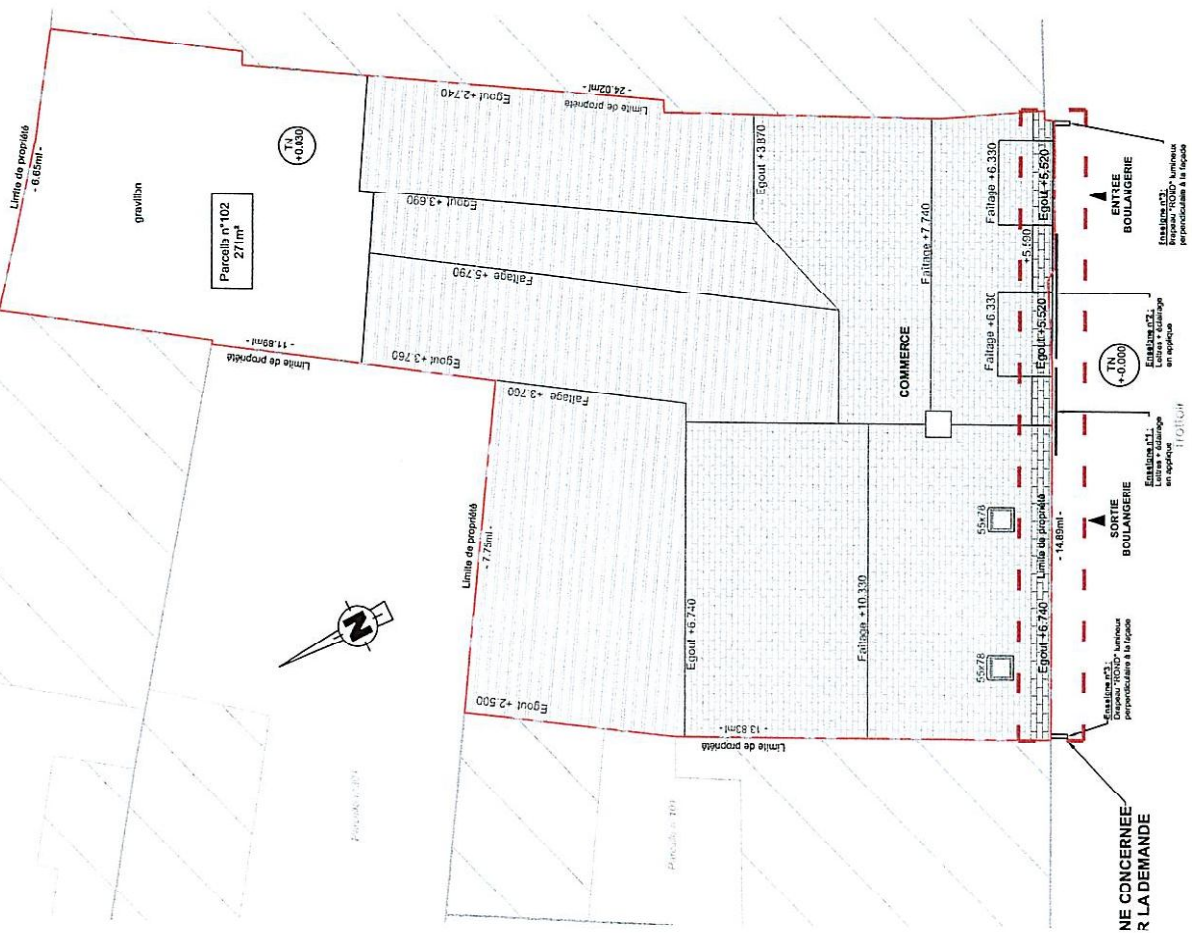
Remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne

AP 1 - Plan de situation

AB&C Architecture
 A.Brignaud & A.Chabrier
 Assistant en architecture
 9 bis, rue de Calais - 60430 NONLLES

SCILE LIMICOLE
 6, Rue Jules Michelet
 60000 BEAUVAIS

PH :
 DATE : 20/03/2026
 ECHELLE : 1/500ème
 1/3000ème



RUE DE LA PORTE DU PONT

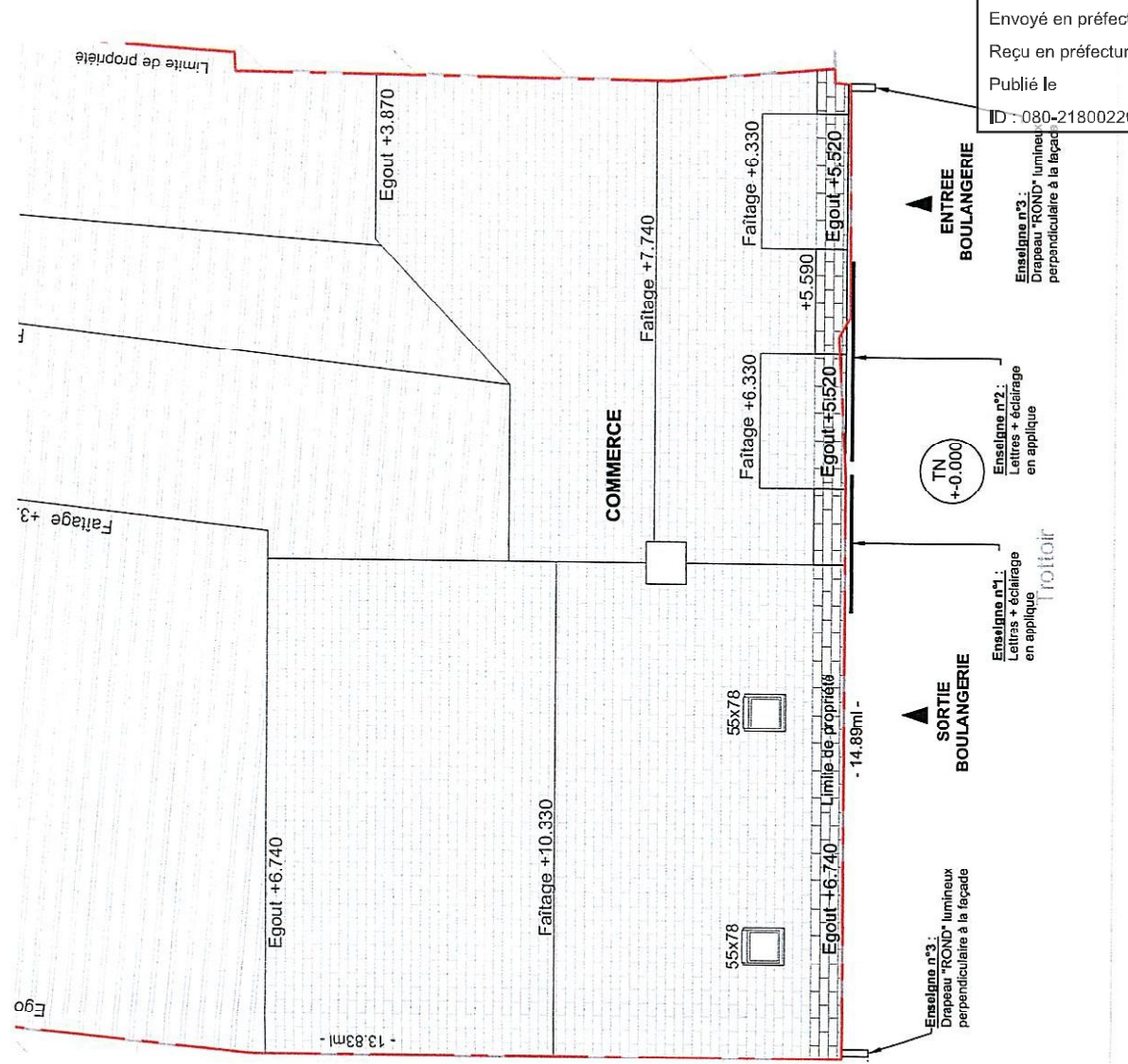
Plan de masse - PROJET
Echelle : 1/125ème

SCI LE LIMICOLE
6, Rue Jules Michelet
60000 BEAUVAIS

AB&C Architecture
A. Briand & A. Chabrier
Assistent en architecture
9 bis, rue de Calais - 60490 NOAILLES

Remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne
AP 2 - Plan de masse

DATE : 20/03/2026
ECHELLE : 1/125ème



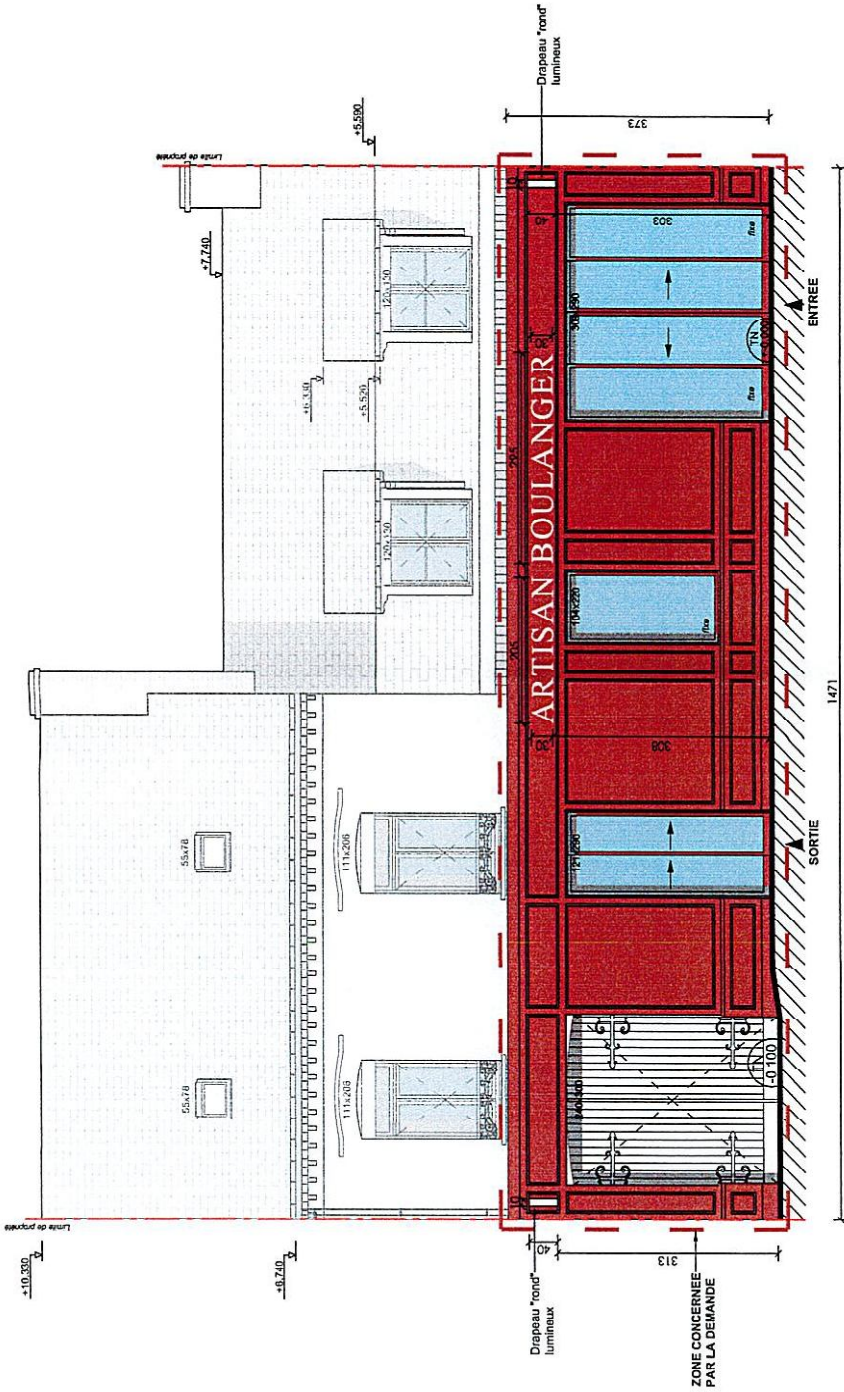
RUE DE LA PORTE DU PONT

Plan de masse - PROJET
Echelle : 1/75ème

PHI : M003-AU

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 080-218002202-20260521-AP_228_261





Plan de façade - PROJET

Enseigne n°1 - "ARTISAN" parallèle à la façade - éclairage en applique : dimension 2m05 x 0.30m

Matière : PVC, finition laquée blanc RAL 9001
Couleur : blanc

Enseigne n°2 - "BOULANGER" parallèle à la façade - éclairage en applique : dimension 2m95 x 0.30m

Matière : PVC, finition laquée blanc RAL 9001
Couleur : blanc

Enseigne n°3 - drapeau "ROUND" lumineux : diamètre 40cm

Matière : Dibond
Couleur : fond rouge RAL 3004 et écriture en blanc

Remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne

AP 2 - Plan de façade

AB&C Architecture
A. Brigand & A. Chabrier
Assistant en architecture
9 bis, rue de Calais - 60430 NOAILLES

SCI LE LIMICOLE
6, Rue Jules Michelet
60000 BEAUVAIS

Enseigne n°1 - parallèle à la façade - lettres rétro-éclairées :

Dimension 2m05 x 0.30m
Epaisseur : 1cm



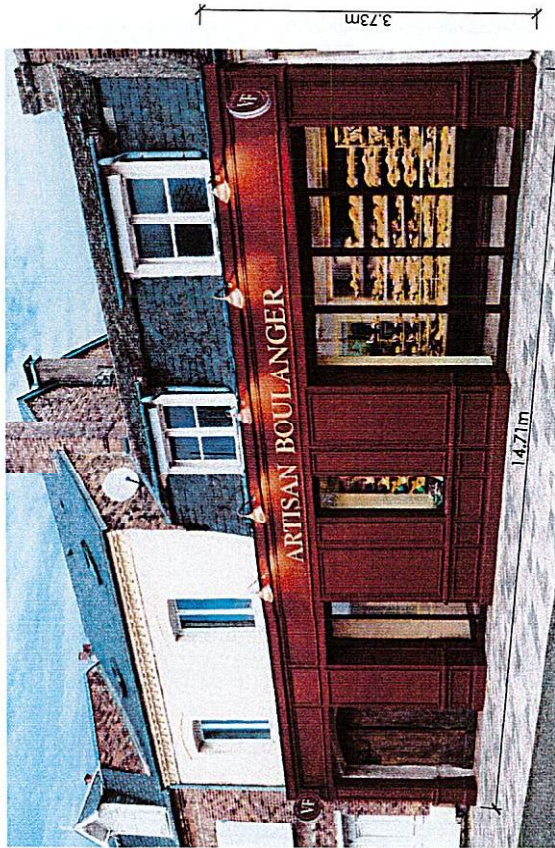
Enseigne n°2 - parallèle à la façade - lettres rétro-éclairées :

Dimension 2m95 x 0.30m
Epaisseur : 1cm



Enseigne n°3 - drapeau "VF" lumineux :

diamètre : 0m40
Epaisseur : 10cm



Superficie de la façade commerciale : 14.71 m x 3.73 m = 54.86m²

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 080-218002202-20260521-AP_228_26_M003-AU

S²LOW

SCILE LIMICOLE
6, Rue Jules Michalel
60000 BEAUVAIS

AB&C Architecture
A. Brignaud & A. Chabrier
Assistant en architecture
9 bis, rue de Calais - 60430 NOAILLES

Remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne
AP 3 et AP 5 - Représentation graphique des enseignes et mise en situation

DATE : 20/03/2026

ECHELLE : Hors échelle

PH :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 080-218002202-20260521-AP_228_26_MOD3-AU



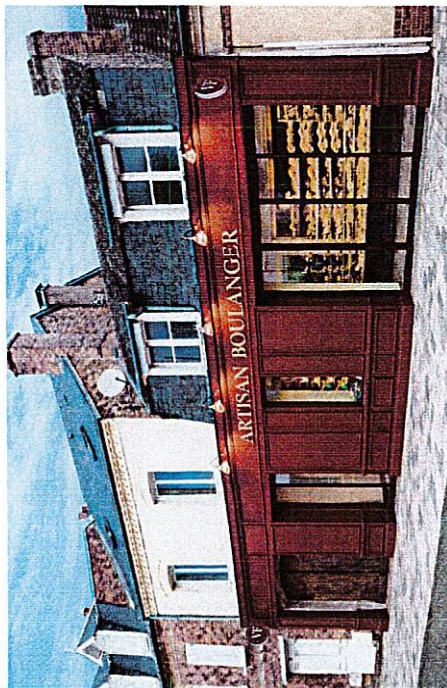
PH :

DATE : 20/03/2026

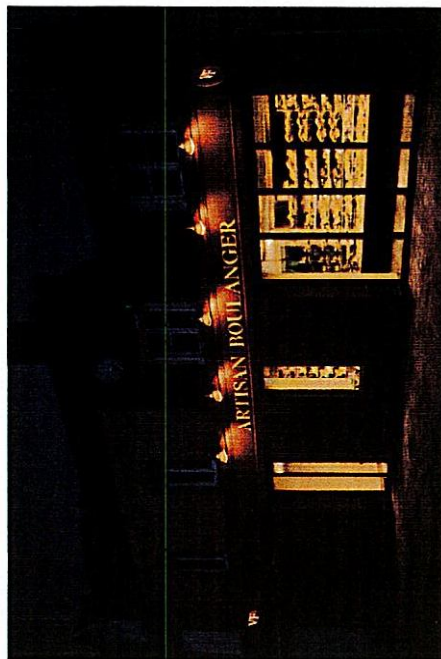
ECHELLE : Hbrs échelle



Photo de l'immeuble dans son ensemble - ETAT EXISTANT



Intégration dans l'environnement de jour - ETAT FUTUR



Intégration dans l'environnement de nuit - ETAT FUTUR

Remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne AP 6 et AP 7 - Vue de l'immeuble avec enseigne et avant changement de l'enseigne ET intégration dans l'environnement

AB&C Architecture
A. Branaud & A. Chabrier
Assistants en architecture
9 bis, rue de Chalais - 60430 NOAILLES

SCI LE LIMICOLE
6, Rue Jules Michelet
60000 BEAUVAIS